

PROPOSITIONS de MM. ISMAEL MAMODE ZADVAT - ACAYA et AFPEJEE concernant de  
terrains situés rue Mal Leclerc

Le Maire donne lecture du rapport dont la teneur suit:

Messieurs,

Nous avons reçu des propositions pour quatre portions de terrain sis rue du Maréchal Leclerc presque en face du Petit Marché.

Ces terrains sont prévus comme parking au plan d'urbanisme.

Ces offres sont toutes faites à 25.000 Fr CFA le m<sup>2</sup>, elles sont les suivantes:

- Un terrain de 259 m<sup>2</sup>,50 appartenant à M. ZADVAT est proposé à ..... 6.487.500 Fr
- Un terrain contigu de 259 m<sup>2</sup> appartenant à M. ACAYA est proposé à ..... 6.475.000 Fr
- Un terrain contigu de 623 m<sup>2</sup> appartenant à M. AFPEJEE est proposé à ..... 15.575.000 Fr
- Un terrain contigu de 534 m<sup>2</sup> appartenant à M. AFPEJEE est proposé à ..... 13.350.000 Fr

Soit un ensemble ayant une superficie totale de 1.675 m<sup>2</sup> borné:

- au Sud par la rue sur une profondeur de .... 8 m,60
- au Nord par ASSOUNE, sur une profondeur de.. 28 m,35
- à l'Est par la Pagode Indienne, sur une profondeur de ..... 59 m,40
- à l'Ouest par le canal Marthieu, sur une profondeur de ..... 29 m,60

pour un prix total de 41.887.500 ffancs.

A ce prix l'hectare coûterait 250 millions de francs CFA.

Ces terrains présentant au surplus dans la plus grande largeur, sur la rue, une différence de niveau très sensible, je vous demande de bien vouloir délibérer sur ces propositions./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

M. EVAN. - De telles offres sont à rejeter. Cependant, si ces terrains nous sont indispensables, nous pouvons faire procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le MAIRE. - Je tiens à préciser qu'au plan d'aménagement ces terrains sont destinés à des parkings; par conséquent ce ne sont pas des terrains bâtissables.

Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil rejette les propositions faites par MM. ZADVAT - ACAYA et AFPEJEE.